

Webinaire

Décryptage juridique du Zéro Artificialisation Nette dans les territoires ultramarins (spécifique Antilles - Guyane)



Le jeudi 21 mars 2024

Contexte et Programme



La loi Climat et Résilience du 22 août 2021 fixe l'objectif de Zéro Artificialisation Nette (ZAN) en 2050 avec une réduction de l'artificialisation de 50% en 2030.

Pour tenir compte des difficultés exprimées par les élus locaux dans la mise en œuvre opérationnelle du ZAN, des ajustements législatifs ont été apportés via la loi du 21 juillet 2023 visant à faciliter la mise en œuvre des objectifs de lutte contre l'artificialisation des sols et à renforcer l'accompagnement des élus locaux dite loi ZAN 2. Cette dernière loi prévoit notamment des outils et dispositifs nouveaux et des dispositions spécifiques pour les territoires ultramarins

Pendant le webinaire, un décryptage de l'actualité juridique autour du Zéro Artificialisation Nette sera ainsi proposé.

Date et horaire



Le jeudi 21 mars 2024 de

- **09h00 à 11h30** (pour les Antilles)
- **10h00 à 12h30** (pour la Guyane)
- **14h00 à 16h30** (pour la Métropole)

Intervenant



Jean-Philippe STREBLER,

Animateur de l'e-communauté urbanisme et aménagement,
Consultant et maître de conférences à l'université de Strasbourg

Inscription

Ce webinaire est gratuit et accessible pour toutes personnes intéressées par la thématique, après inscription

Pour les territoriaux sur la plateforme d'inscription en ligne avec le code : **URBAW033**

Pour les non territoriaux via le lien suivant : [ICI](#)

Il ne sera pas délivré d'attestation de présence pour le suivi du webinaire.

Le replay du webinaire pourra être visionné sur l'**e-communauté urbanisme et aménagement**
Inscription et accès : <https://e-communaut.es.cnfpt.fr/>

Contact

Urbanisme.InsetDK@cnfpt.fr



Si vous avez des questions sur le ZAN, n'hésitez pas à le poser en amont [ICI](#)